

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-09 du 6 juin 2019 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930340S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2016-16 du 25 avril 2016 du président de l'Établissement français du sang nommant Mme Sylvie GROSS aux fonctions de directrice médicale de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directrice médicale exercées par Mme Sylvie GROSS à compter du 14 juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 juin 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS